REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DE BRAX

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

ARRÊTÉ DU MAIRE

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

POUR CAUSE DE TRAVAUX

Référence : 220808.3 POL-CIRC

Nous, Thierry ZANATTA, Maire de la commune de BRAX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code de la voirie routière ;

CONSIDÉRANT la demande de travaux d'entretien qui doivent être réalisés sur le PN° 35 au croisement de la voie ferrée Toulouse – Auch avec l'Avenue de la Gare et la route du Léguevin à BRAX, par la SNCF – Infrapôle Midi-Pyrénées, sise 187 Avenue Jacques Douzans, MURET (31600) ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique ;

VU l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1 : **A compter du 28 septembre 2022 et jusqu'au 30 septembre 2022,** de **22h00 à 05h30,** la SNCF – Infrapôle Midi-Pyrénées est autorisée à procéder aux travaux d'entretien qui doivent être réalisés sur le **PN° 35 au croisement de la voie ferrée Toulouse – Auch avec l'Avenue de la Gare et la route du Léguevin à BRAX**, aux horaires suivants :

Article 2 : La durée prévue des travaux est de 2 nuits.

Article 3 : Pendant cette période, ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- **circulation** : ⚠ Rue barrée de 22h00 à 05h30 – sauf véhicules de secours et d'urgence
- **cheminement piétonnier** : Mise en place d'une voie de passage sécurisée.
- **stationnement** : Le stationnement sera interdit et gênant sauf pour l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 : La mise en place et la maintenance de la signalisation ainsi que le nettoyage et la remise en état des voiries seront à la charge du pétitionnaire.

Article 5 : M. le Commandant de Gendarmerie, M. le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Brax, le 08 août 2022

Patrick LEFRANC,

Maire Adjoint délégué à la Voirie

MAIRIE DE BRAX 31490